



## Soirée et voisins pénibles

Par **valye**, le **25/05/2015** à **21:09**

Bonsoir,

je reçois du monde chez moi, bientôt 8 personnes, je ne compte pas mettre de musique mais comme rien n'est insonorisé dans mon immeuble, les éclats de voix, rires et autres... s'entendent très bien et, en plus, comme j'ai un balcon, les fumeurs y vont et y discutent.

Je n'ai qu'une seule personne susceptible de s'en plaindre, c'est ma voisine du dessus contre qui je suis en guerre depuis mon emménagement il y a 1 an. Elle vit comme si elle était seule au monde (l'ex-locataire qui était à ma place, s'en plaignait beaucoup aussi et, pas de chance pour elle, ils ont remis "une connasse" comme l'autre pour la remplacer m'a dit son mari lors d'une dispute).

J'aurai aimé savoir si j'avais intérêt d'aller voir la gendarmerie pour les aviser que je ferai du bruit plus que d'ordinaire, à la date de cette soirée ? Que dois-je faire si cette voisine et son mari descendent frapper chez moi ?

Merci.

Par **moisse**, le **26/05/2015** à **08:54**

Bonjour,

[citation] J aurai aimé savoir si j avais intêret d'aller voir la gendarmerie pour les aviser que je ferais du bruit plus que d'ordinaire à la date de cette soirée [/citation]

En voila une drôle d'idée, comme si les gendarmes pouvaient vous autoriser à accomplir une

action illicite (ici nuisances nocturnes).

Malheureusement le brouhaha est comme une boule de neige, il incite à parler plus fort pour s'entendre et ainsi de suite.

Un petit avis et des excuses anticipées près des boîtes aux lettres se fait souvent aussi.

Vous ne pouvez que tenter l'auto-discipline et inviter les fumeurs à vapoter ailleurs que sur le balcon ce qui va forcément incommoder le voisin du dessus.

Par **Tisuisse**, le **26/05/2015** à **11:21**

Bonjour,

J'ajouterai que le "tapage", même diurne, est tout aussi interdit que le tapage nocturne.

Par **valye**, le **26/05/2015** à **13:42**

Oui merci Tisuisse c'est justement ce que je subis dès le matin puis en fin de journée et ce jusqu'à des 23 heures tous les jours et tous les week-end par ma voisine du dessus qui prend elle et ses enfants un malin plaisir à taper leurs pieds nus (ou chaussette) sans cesse et à chacun de leurs déplacements ça n'est pas un bruit fort mais c'est un bruit sur la longueur et régulier ce qui est pire car cela finit vraiment par taper sur les nerfs et le sommeil.

Par **valye**, le **28/05/2015** à **18:45**

Pour moi la personne qui fait du bruit est responsable du bruit qu'elle fait. Ma voisine du DESSUS me chope dans la rue me disant qu'elle en a marre du bruit que je fais ... LE MONDE À L'ENVERS oui effectivement je fais du bruit quand je tape contre le radiateur pour leur préciser que je n'en peux plus du leur... ça m'évite de monter et de me faire traiter de conasse.